

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI
LE 19 NOVEMBRE 2019**

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, dix-neuvième jour du mois de novembre deux mille dix-neuf, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Réal Ryan, maire de Noyan.

Les conseillers régionaux : M. Patrick Bonvouloir, préfet suppléant et maire de Sainte-Brigide-d'Iberville, M. Alain Laplante, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu et M. Martin Thibert, maire de Saint-Sébastien.

Absence motivée : M. Jacques Landry, maire de Venise-en-Québec.

Également présentes : Mme Cynthia Gagnon, urbaniste et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Réal Ryan.

9 h 00 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

1922-11-19 Sur proposition du conseiller régional M. Alain Laplante,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour soit adopté dans sa forme et teneur, le point VARIA demeurant ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

1923-11-19 Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert,
Appuyée par le conseiller régional M. Alain Laplante,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif tenue le 1^{er} octobre 2019, soit adopté dans sa forme et teneur, le tout tel que retrouvé sous la cote « document 0.1 » des présentes.

ADOPTÉE

1.0 **URBANISME**

1.1 **Schéma d'aménagement et de développement**

1.1.1 **Avis techniques**

A) Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

A.1 Règlement 1759

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1759 adopté par le conseil de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement prescrit des normes applicables pour des bâtiments principaux et des terrains assujettis au secteur de PIIA « Des Trinitaires ». Les zones touchées sont situées au sud de la rue des Trinitaires et au nord du boulevard Gouin, entre la rue Dollard et le boulevard du Séminaire Nord.

A.2 Règlement 1805

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1805 adopté par le conseil de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement crée un nouveau secteur de PIIA «des Trinitaires», détermine les interventions qui y sont assujetties ainsi que les critères et objectifs applicables à ce nouveau secteur, le tout étant située au sud de la rue des Trinitaires, entre la rue Dollard et le boulevard du Séminaire Nord.

A.3 Règlement 1824

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1824 adopté par le conseil de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement autorise les usages « Service de garde ou pension pour animaux, sauf les chiens ou autres canidés » et « Centre équestre ou école d'équitation » pour deux zones. Le tout est situé en zone agricole permanente, au sud de la route 219, entre la rivière L'Acadie et le chemin du Petit-Bernier.

A.4 Règlement 1826

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1826 adopté par le conseil de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement inclut la totalité d'une zone à l'intérieur d'une autre, le tout situé au nord de la 6e Avenue, au sud de la 9e Avenue, à l'est de la rue Balthazard et à l'ouest du boulevard d'Iberville.

A.5 Règlement 1828

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1828 adopté par le conseil de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement agrandit une zone située à l'est du boulevard Saint-Luc, entre la rue des Lilas et le boulevard de la Mairie.

A.6 Règlement 1829

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1829 adopté par le conseil de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement agrandit le secteur de PIIA « Artères commerciales ». Le tout est situé à l'est du boulevard Saint-Luc près des rues des Lilas et des Échevins.

A.7 Règlement 1831

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1831 adopté par le conseil de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement autorise, dans une zone, les bâtiments d'un maximum de trois (3) étages et les matériaux de classe 1 (maçonnerie) et de classe 2 (clin de bois) comme matériaux de parement des murs. Cette zone est également assujettie au secteur de PIIA « Vieux-Saint-Jean, Vieux-Iberville, Vieux-L'Acadie et bâtiments patrimoniaux ». Le tout est situé sur la 1ère Rue, entre la 8e Avenue et la 5e Avenue, secteur Iberville.

B) Résolution PPCMOI-2019-4555

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation de la résolution PPCMOI-2019-4555 adoptée par le conseil de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition de ladite résolution ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. Cette résolution vise l'immeuble constitué du lot 4 041 816 du cadastre du Québec situé au 380, 6e Avenue. En l'occurrence, l'occupation de l'immeuble par l'usage « Service d'entreposage » et l'aménagement d'une deuxième entrée charretière sur la 7e Avenue à une distance inférieure à 10 mètres de l'entrée charretière existante en dérogation aux articles du règlement de zonage est préconisée moyennant certaines conditions.

C) Avis à la CPTAQ

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à confirmer à la CPTAQ que l'utilisation à des fins autres qu'agricoles du lot 3 613 461 du cadastre du Québec en vue de l'alimentation électrique d'une nouvelle serre de cannabis située à Saint-Jean-sur-Richelieu est conforme aux orientations du schéma d'aménagement et de développement, aux dispositions du document complémentaire de même qu'en regard des critères de l'article 62 de la LPTAA, le tout tel que déposé au dossier de la CPTAQ (dossier 425148).

1.1.2 Urbanisme - Divers

A) Comité d'analyse des soumissions - PRMH

Les membres du comité administratif recommandent la nomination de Mme Cynthia Gagnon, urbaniste, Mme Michelle Chabot, coordonnatrice du SCRI et chargée de projet et Mme Joane Saulnier, directeur général afin de constituer le comité de sélection pour l'analyse des soumissions à être déposées pour la réalisation du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMH). Mme Marielle C. Rondeau agirait à titre de secrétaire.

B) Correspondance de M. Guy Langlois

Les membres du comité administratif prennent acte des deux demandes de M. Guy Langlois de l'Association des citoyens de la plaine inondable et acquiescent à ce qu'une réponse soit transmise à l'effet que les demandes ne peuvent être acceptées.

C) Alliance du corridor ferroviaire Estrie-Montérégie (ACFEM) - Délégation

CONSIDÉRANT QUE l'Alliance du corridor ferroviaire Estrie-Montérégie (ACFEM) a été créée en réponse à la volonté des dirigeants municipaux d'améliorer la sécurité des populations qui vivent le long du corridor ferroviaire et de ses utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE l'ACFEM souhaite utiliser le corridor ferroviaire comme levier de croissance économique en favorisant la fluidité du transport de marchandises et d'éventuellement offrir un service de transport de passagers comme mode de transport alternatif;

CAPV2019-11-19

CONSIDÉRANT QUE l'ACFEM regroupe l'ensemble des villes et municipalités situées le long du corridor ferroviaire situé entre Sherbrooke et Saint-Jean-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE l'ACFEM a pris l'initiative de former un comité de sécurité ferroviaire qui devrait regrouper l'ensemble des responsables de la sécurité publique de chacune des municipalités et villes traversées par le corridor ferroviaire;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif dudit comité est de rallier les efforts pour assurer la sécurité des installations ferroviaires en plus de permettre de s'adresser d'une seule voix aux différents paliers gouvernementaux en matière de sécurité ferroviaire;

CONSIDÉRANT l'importance d'arrimer l'aménagement du territoire et la sécurité publique;

EN CONSÉQUENCE;

1924-11-19 Sur proposition du conseiller régional M. Alain Laplante,
Appuyée par le conseiller régional M. Martin Thibert,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le comité administratif accepte la participation de la MRC du Haut-Richelieu dans le cadre des démarches de l'Alliance du corridor ferroviaire Estrie-Montérégie (ACFEM);

QUE Mme Michelle Chabot ou en son absence Mme Joane Saulnier soient nommées à titre de représentantes de la MRC du Haut-Richelieu afin de siéger au sein dudit comité;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

2.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 Projets en soutien à l'animation et la mise en valeur du patrimoine - Octroi d'aides financières

Le directeur général soumet que treize (13) projets ont été déposés entre le 4 septembre 2019 et le 8 novembre 2019, midi. Le comité d'analyse se réunira le 20 novembre 2019 et leurs recommandations seront transmises à l'ensemble des membres du conseil avec les documents de la séance régulière du 27 novembre 2019. Ce sujet sera discuté préalablement à la séance régulière.

2.2 Piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu / Farnham

2.2.1 Octroi d'une aide financière pour la saison 2020

Les membres du comité administratif recommandent d'autoriser le versement d'une aide financière de 50 306,00 \$ au comité Pro-Piste pour la saison 2020.

2.2.2 Entérinement du rapport annuel d'exploitation

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement du bilan 2019 déposé par le comité Pro-Piste. La transmission du bilan au ministère des Transports interviendra au plus tard le 31 décembre 2019.

2.2.3 Gratuité d'accès pour l'année 2020 et entretien de la Route verte

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution confirmant au ministère des Transports que l'accès à la piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu/Farnham sera libre et gratuit pour tous les utilisateurs au cours de l'année 2020. Il est également suggéré d'adopter le rapport des coûts intervenus pour l'entretien de la piste cyclable pour l'année 2019.

2.3 FARR - Entente sectorielle de développement pour la forêt - Entérinement et autorisation aux signatures

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption d'une résolution visant à entériner l'entente sectorielle de développement pour la forêt en Montérégie et d'autoriser les crédits nécessaires à cet effet (1 000\$ en services par année X 3 ans).

2.4 FARR - Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale - Plan d'action - Adoption

Suite à la journée de co-construction tenue le 5 novembre 2019 où près de 55 participants étaient réunis, les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant l'adoption du Plan d'action pour la solidarité et l'inclusion sociale pour le Haut-Richelieu. Ce document permettra le dépôt de projets subventionnés par le gouvernement du Québec.

2.5 CEHR - Nomination d'un administrateur

Le directeur général soumet qu'un siège est vacant au sein du conseil d'administration du Conseil économique Haut-Richelieu. Les membres du conseil devront procéder à la nomination d'un nouvel administrateur. Les démarches seront faites auprès du Conseil économique Haut-Richelieu pour obtenir des suggestions.

3.0 GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

3.1 Compo-Haut-Richelieu inc. - Nominations

Le terme de 2 ans des membres du conseil d'administration élus (quatre membres, dont le maire de Saint-Jean-sur-Richelieu) de Compo-Haut-Richelieu inc. vient à échéance au mois de novembre 2019. Les membres du comité administratif recommandent la reconduction des personnes en poste, soit M. Réal Ryan, Mme Suzanne Boulais, M. Alain Laplante et M. Martin Thibert.

3.2 Postes de président et vice-président

Le terme de 2 ans à la présidence et à la vice-présidence de Compo-Haut-Richelieu inc. vient à échéance au mois de novembre 2019. Les membres du comité administratif recommandent la reconduction des personnes en poste, soit Mme Suzanne Boulais, présidente et M. Martin Thibert, vice-président.

3.3 Application du règlement 389 - Saint-Jean-sur-Richelieu - Nominations

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à ratifier la nomination des personnes désignées pour l'application du règlement 389 relatif aux services municipaux d'enlèvement et d'élimination des matières résiduelles pour la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu soit, Mmes Julie Bourdon, Audrey-Anne Lamy-Gagnon, MM. Alexandre Hamelin, Francis Rosselet, Vincent Pereira, Alexis Plante et Marc Parent.

4.0 FONCTIONNEMENT

CAPV2019-11-19

4.1 Finances

4.1.1 Comptes - Factures

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 27 novembre prochain.

4.1.2 Prévisions budgétaires 2020, Parties I, II, III, IV, V et VI - Adoption

Suite aux séances de travail des 30 octobre et 7 novembre 2019, les documents relatifs aux prévisions budgétaires 2020 ont été mis à jour. Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement de six résolutions visant à adopter le budget de l'année 2020 pour chacune des parties du budget.

4.1.3 Quotes-parts pour l'année 2020, Parties I, II, III, IV, V et VI - Adoption

Suite aux séances de travail des 30 octobre et 7 novembre 2019, les documents relatifs aux prévisions budgétaires 2020 ont été mis à jour. Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement de six résolutions visant à adopter les quotes-parts de l'année 2020 pour chacune des parties du budget.

4.1.4 Tourisme Haut-Richelieu - Aide financière

Considérant qu'aucune entente à long terme n'a été conclue avec les représentants de Tourisme Haut-Richelieu, une résolution octroyant l'aide financière annuelle est nécessaire soit, 482 711,00\$ dont un montant de 115 587,00\$ est puisé à même l'enveloppe générale du FDT et un montant de 367 124,00\$ à être réparti en quote-part suivant la réglementation en vigueur.

4.1.5 International de montgolfières Saint-Jean-sur-Richelieu - Aide financière

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser une aide financière pour l'année 2020 à l'International de montgolfières Saint-Jean-sur-Richelieu pour un montant de 25 000\$, le tout puisé à même l'enveloppe générale du FDT. En l'occurrence, ce montant sera dédié à la logistique et aux frais associés à 5 weekends de représentation touristique dans les états du nord-est. Un renforcement de présence est également prévu à Lake George (New-York) et Burlington (Vermont).

4.1.6 Liste des fournisseurs via Solutions bancaires Internet - Mise à jour

CONSIDÉRANT QUE les listes de comptes sont soumises pour approbation et autorisation de paiement à chaque séance;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs fournisseurs doivent être payés de façon récurrente;

CONSIDÉRANT les moyens technologiques via Solutions bancaires Internet ou autres permettant de payer les comptes de façon rapide, efficace et économique;

CONSIDÉRANT le règlement 265 concernant l'élargissement des pouvoirs et obligations du secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Richelieu l'autorisant à payer les dépenses incompressibles dans le respect et l'application des budgets acceptés par le conseil;

EN CONSÉQUENCE;

1925-11-19 Sur proposition du conseiller régional M. Alain Laplante,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

QUE le comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu approuve la mise à jour de la liste des fournisseurs payés via Solutions bancaires Internet, le tout tel que déposé sous la cote « document 4.1.6 » des présentes;

D'AUTORISER le directeur général à procéder en tout temps au paiement de l'ensemble des factures de ces fournisseurs via Solutions bancaires internet.

ADOPTÉE

4.1.7 Traceur pour impression et numérisation grand format

Il est mentionné que quatre firmes ont été sollicitées en vue de l'acquisition d'un traceur et numériseur pour les plans grands formats. Le résultat des démarches sera transmis aux membres du conseil préalablement à la séance ordinaire. L'acquisition de cet équipement nécessite une dépense approximative de 17 000\$.

4.1.8 Travaux d'audit et du rapport financier 2019

Le directeur général soumet que deux (2) soumissions ont été déposées suite à l'appel d'offres via SEAO pour les services professionnels d'audit des états financiers consolidés de la MRC du Haut-Richelieu. Le comité d'analyse a procédé à l'ouverture des deux (2) enveloppes de prix puisque les 2 firmes ont atteint le pointage requis soit, 70. Il est recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme en l'occurrence la firme MBBA S.E.N.C.R.L. pour un montant de 10 000,00\$, taxes en sus.

4.1.9 TCPM - Autorisation au versement d'une subvention et aux signatures

1926-11-19 Sur proposition du conseiller régional M. Alain Laplante,
Appuyée par le conseiller régional M. Martin Thibert,

IL EST RÉSOLU:

QUE le comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu autorise le versement d'une subvention maximum de 7 000\$ pour le fonctionnement 2020 de la Table de concertation des préfets de la Montérégie;

QUE le préfet M. Réal Ryan ou en son absence, le préfet suppléant M. Patrick Bonvouloir et le directeur général Mme Joane Saulnier ou en son absence, la directrice générale adjointe Mme Manon Dextraze, soient autorisés à signer pour et au nom de la MRC du Haut-Richelieu le protocole à intervenir;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

4.2 Divers

4.2.1 Projet de loi 48 sur la fiscalité agricole - Demande d'appui

Les membres du comité administratif recommandent d'appuyer les démarches de la Table de concertation des préfets de la Montérégie afin d'obtenir l'amélioration du projet de loi 48 concernant la fiscalité agricole et ce, en raison de son caractère inéquitable entre les contribuables et l'atteinte envers l'autonomie du monde municipal.

4.2.2 Comité Défi-Parité - Politique d'égalité - Adoption

Les membres du comité administratif recommandent de procéder au lancement et à l'adoption de la politique d'égalité de la MRC du Haut-Richelieu le 27 novembre prochain, préalablement à la séance régulière. Une période de 30 minutes sera accordée pour cet événement.

4.2.3 Élection du préfet - Terme 2019-2021

Les membres du comité administratif recommandent de discuter préalablement à la séance ordinaire du 27 novembre 2019 de l'élection du préfet pour le terme 2019-2021.

5.0 COURS D'EAU

5.1 Règlement 558 - Adoption

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption du règlement 558 modifiant le règlement 449 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC du Haut-Richelieu. À noter que le règlement est désormais 558 et non 539.

**5.2 Ruisseau Barbotte, branches 10 et 11 - Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu
Entérinement de factures et autorisation à répartir**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans les branches 10 et 11 du ruisseau Barbotte, à savoir : Groupe PleineTerre inc. 2 700,55\$; Groupe PleineTerre inc. 3 110,77\$; Excavation CMR inc. 14 001,82\$; Frais de piquetage 32,11\$; Frais d'administration 984,32\$ pour un total de 20 829,57\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

**5.3 Cours d'eau Faddentown ouest, branches 1 et 3 -
Municipalités d'Henryville et Noyan
Entérinement de factures et autorisation à répartir**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans les branches 1 et 3 du cours d'eau Faddentown ouest, à savoir : Groupe PleineTerre inc. 10 182,18\$; Les Entreprises Réal Carreau inc. 57 723,77\$; Le Groupe PleineTerre inc. 9 726,08\$; Le Groupe PleineTerre inc. 6 621,73\$; Les Entreprises Réal Carreau inc. (157,40\$); Les Entreprises Réal Carreau inc. 6 301,77\$; Frais de piquetage 288,90\$; Frais d'administration 2 845,05\$ pour un total de 93 532,08\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

**5.4 Rivière du Sud, branche 28 - Municipalité de Saint-Sébastien -
Entérinement de factures et autorisation à répartir**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans la branche 28 de la rivière du Sud, à savoir : Groupe PleineTerre inc. 5 789,82\$; Les Entreprises Réal Carreau inc. 33 386,44\$; Groupe PleineTerre inc. 6 550,83\$; Frais de piquetage 110,56\$; Frais d'administration 1 866,34\$ pour un total de 47 703,99\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

**5.5 Rivière du Sud, branche 29 - Municipalités de Saint-Alexandre,
Saint-Sébastien, Sainte-Anne-de-Sabrevois et Henryville -
Entérinement de factures et autorisation à répartir**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans la branche 29 de la rivière du Sud, à savoir : Groupe PleineTerre inc. 5 224,23\$; Les Entreprises Réal Carreau inc. 26 283,57\$; Les Entreprises Réal Carreau inc. 367,92\$; Groupe PleineTerre inc. 5 133,15\$; Frais de piquetage 75,31\$; Frais d'administration 1 766,00\$ pour un total de 38 850,18\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

**5.6 Cours d'eau MacFie, branche 8 - Saint-Georges-de-Clarenceville -
Autorisation à procéder aux démarches nécessaires et nomination**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Charles Fortier, ing., de la firme Tetra Tech QI inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le tout en vue de la réalisation des travaux nécessaires dans la branche 8 du cours d'eau MacFie située sur le territoire de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville.

**5.7 Ruisseau Hazen, branche 39 - Saint-Jean-sur-Richelieu -
Autorisation à procéder aux démarches nécessaires et nomination**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de Mme Audrey Ouellet, ing., de la firme ALPG consultants inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le tout en vue de la réalisation des travaux nécessaires dans la branche 39 du ruisseau Hazen située sur le territoire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

**5.8 Rivière du Sud, branche 29 - Saint-Alexandre et Saint-Sébastien -
Autorisation à procéder aux démarches nécessaires et nomination**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Charles Fortier, ing., de la firme Tetra Tech QI inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le tout en vue de la réalisation des travaux nécessaires dans la branche 29 de la rivière du Sud située sur le territoire des municipalités de Saint-Alexandre et Saint-Sébastien.

**5.9 Rivière du Sud-Ouest, branche 19 - Saint-Alexandre et
Sainte-Brigide-d'Iberville - Autorisation à procéder
aux démarches nécessaires et nomination**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de Mme Audrey Ouellet, ing., de la firme ALPG consultants inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le tout en vue de la réalisation des travaux nécessaires dans la branche 19 de la rivière du Sud-Ouest située sur le territoire des municipalités de Saint-Alexandre et Sainte-Brigide-d'Iberville.

**5.10 Rivière du Sud, branches 8 et 9 - Saint-Alexandre -
Autorisation à procéder aux démarches nécessaires et nomination**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Lucien Méthé, consultant, pour agir dans le dossier de la branche 8 de la rivière du Sud et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le tout en vue de la réalisation des travaux nécessaires dans la branche 8 de la rivière du Sud située sur le territoire de la municipalité de Saint-Alexandre. En ce qui a trait à la branche 9, aucune intervention ne sera réalisée puisqu'elle répond à la définition de fossé en vertu de l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales.

CAPV2019-11-19

5.11 Station de pompage Lamoureux - Octroi de contrat

Le directeur général soumet que deux (2) soumissions ont été déposées suite à l'appel d'offres via SEAO relatif aux travaux d'installation d'un bâtiment préfabriqué à la station de pompage Lamoureux suite à l'incendie de juillet 2018. Les membres du comité administratif recommandent l'octroi du contrat à la firme Le Groupe LML ltée pour un montant de 71 841,14\$ excluant l'installation des pieux (99 237,97\$).

6.0 VARIA

6.1 Commission municipale du Québec

Le directeur général soumet que suite à la demande d'analyse de la conformité des règlements 1785 et 1786 sollicitée auprès de la Commission municipale par le conseil de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, la Commission tiendra l'audience le 25 novembre prochain.

7.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

8.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

1927-11-19 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional M. Alain Laplante,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance ordinaire du Comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu, ce 19 novembre 2019.

ADOPTÉE

M. Réal Ryan,
Préfet

Me Joane Saulnier,
Directeur général et secrétaire-trésorier